Réseau de transport d'électricité

Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail
Gestion Prévisionnelle

Relevé de conclusions de la restitution du 18 novembre 2014

Version validée

Participants :

Maïder LAUSSUCQ-DHIRIART	EDF
Jean-Christophe VERHILLE	EDF
Jacques CREUSY	GDF SUEZ

Participants RTE :

Frédéric ROY (DAROS)
Emmanuelle TEXIER (DAROS)

1 PRESENTATION DU BILAN DE LA CONSULTATION

1.1 Evolution de l'article 7.2 de la DTR relatif aux travaux programmés sur le RPT

Le projet d'évolution mis en consultation n'a pas fait l'objet de remarques et n'a pas été modifié. Rte envisage de le publier en DTR courant décembre.

1.2 Trame-type du contrat de gestion prévisionnelle, hors production photovoltaïque et éolienne

Le projet de trame-type mis en consultation a fait l'objet de nombreuses remarques de la part des producteurs EDF et GDF SUEZ auxquelles Rte a répondu dans le bilan de consultation.
Rte présente les principales évolutions qui seront apportées à la trame-type en réponse à ces remarques et revient sur l'explication des points qui ont suscité plusieurs questions : modalités applicables en cas de difficulté d'engagement sur le besoin de présence réseau, modalités applicables aux alimentations dédiées au soutirage des auxiliaires qui ne sont pas indispensables à la disponibilité des groupes, statut de l'annexe SI et schéma contractuel.
En réponse à EDF, Rte confirme que la déclaration de l'aptitude/inaptitude des groupes de production à participer au renvoi de tension ne fait pas l'objet du contrat de gestion prévisionnelle.
Enfin, RTE annonce son intention d'alléger les explications non-contractuelles de l'article relatif à l'objet du contrat.
Rte s'assure auprès des producteurs qu'il n'y a pas d'autres points pour lesquels un complément d'explication était attendu. Si besoin, EDF fera prochainement un retour sur les modalités de l'article à l'objet du contrat qu'il souhaiterait conserver ainsi que sur son souhait éventuel de préciser les conditions d'exclusion des arrêts pour modulation.
Rte remercie EDF et GDF SUEZ pour leur participation active et constructive à la concertation. EDF remercie à son tour Rte pour avoir tenu compte de ses demandes d'évolution sur les points qui auraient pu poser de réelles difficultés de mise en œuvre (déclaration de la disponibilité de la fonction de compensation synchrone ou décompte systématique des opportunités par exemple).

2 PLANNING PREVISIONNEL DE DEPLOIEMENT

Rte rappelle la trajectoire de contractualisation et présente le planning prévisionnel de déploiement avec une date d'entrée en vigueur des contrats ciblée sur juin 2015. En réponse à EDF, RTE confirme qu'il souhaite faire entrer en vigueur le contrat de gestion prévisionnelle aux mêmes échéances que le contrat-cadre des accords en amont du J-1.

Support de présentation :



2014-11-18
Concertation GP - GT